

PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2020
1ERE SESSION ORDINAIRE DE 2020
13 È 14 FERRAGHJU DI U 2020
13 ET 14 FEVRIER 2020

2020/O1/018

**REPONSE DE MONSIEUR JEAN BIANCUCCI
A LA QUESTION DEPOSEE PAR MADAME LAURA MARIA POLI
AU NOM DU GROUPE « CORSICA LIBERA »**

OBJET : Mobilité et stationnement.

Le développement d'internet et des grandes surfaces dans la périphérie d'AIACCIU ont fragilisé les petits commerces du centre-ville. Dans ces conditions, l'accès fluide à la ville apparaît essentiel pour les commerçants.

L'accès au centre-ville doit néanmoins s'examiner de manière globale afin de donner à un maximum de personnes le désir et la facilité de venir dans le centre-ville pour faire des achats.

La Collectivité mène actuellement un projet de modernisation de la desserte ferroviaire AIACCIU-MEZZANA qui comporte la mise en place d'une commande centralisée et la création d'un point d'évitement à CALDANICCIA afin de proposer un service ferroviaire toutes les 30'. Dans le même temps, les principales gares (AIACCIU, CALDANICCIA, MEZZANA) seront modernisées Enfin la création d'une nouvelle halte aux CANNES est programmée. La création de parkings de rabattement dans les gares de MEZZANA et CALDANICCIA accompagnera le projet. A plus longue échéance (5 ans), l'introduction d'un nouveau matériel roulant de type Tram Train ainsi qu'un renforcement de la fréquence au 1/4h sont envisagés.

Il convient de rappeler que le PADDUC préconise sur le fond de Baie et l'accès au centre-ville d'AIACCIU le développement de l'offre en transport en commun.

La collectivité travaille aussi sur des outils visant à faciliter l'usage du train et des bus avec notamment le déploiement en cours d'une billettique commune sur les trains et les bus de l'agglomération Ajaccienne et l'installation de panneaux d'information des horaires dans les principales gares et arrêts de l'axe.

L'installation de parkings en centre-ville doit s'examiner au regard du stationnement existant, du tarif attendu pour les résidents et les non-résidents et des capacités d'accès au niveau des voiries urbaines. En conséquence, la tendance actuelle dans les principales villes européennes est plutôt de privilégier les parkings centraux pour les résidents, tout en réduisant l'espace occupé par la voiture en surface afin de faciliter les cheminements piétons/cycle et le fonctionnement des transports en commun. En revanche, les parkings sont renforcés à l'extérieur de la ville en rabattement sur les axes lourds de transport public (réseau ferré essentiellement).

Concernant la création des deux parkings demandés (site de la gare routière et site des phares et balises), il convient d'apporter les éléments suivants :

Site gare routière entre les deux gares maritimes

Ce site sert actuellement pour la gare routière (cars de croisière et autocars des lignes régulières). C'est la seule gare routière structurée de Corse. Son positionnement en centre-ville est adapté aux besoins des voyageurs et particulièrement des croisiéristes. Son déplacement même temporaire à l'extérieur dans l'état actuel de l'offre de transport public constituerait une régression pour leur efficacité. Par ailleurs, le renforcement des capacités d'accueils de voitures venant de l'extérieur augmenterait forcément les difficultés de circulation sur le fond de Baie et sur le boulevard Sampiéro déjà très sollicité.

Site phares et balises

La Collectivité va engager la modernisation de la gare d'AIACCIU. Une réflexion globale sur les différents espaces (parcelle de la gare ferroviaire et site phares et balises) afin d'examiner les possibilités de requalification urbaine, d'aménagement de parkings et de développement d'autres activités serait nécessaire. Le récent projet d'un parking porté par la CCI a déjà fait l'objet d'un groupe de travail auquel ont participé les services de la Collectivité et de l'Etat. Il dépend toutefois préalablement des propositions de relogement des services des phares et balises dont l'issue ne dépend pas de la Collectivité.

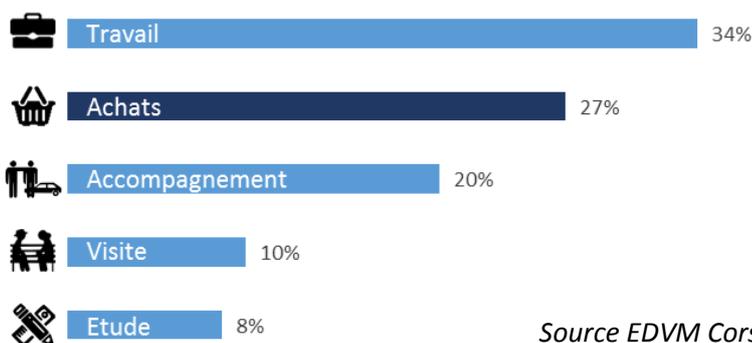
Projet de réponse de l'AUE :

Contexte

Puisque la question orale reprend les enseignements de l'Enquête Ménage Déplacement, voici quelques informations complémentaires qui peuvent être utiles :

Avec 27% des déplacements, le motif « achats » est la deuxième raison de déplacement en Corse un jour moyen de semaine : il s'agit donc d'une activité quotidienne pour les ménages :

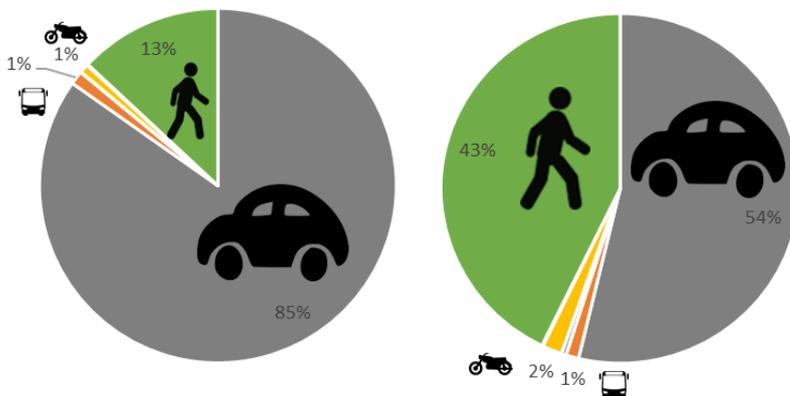
Répartition des déplacements selon le motif à destination (hors retour au domicile)



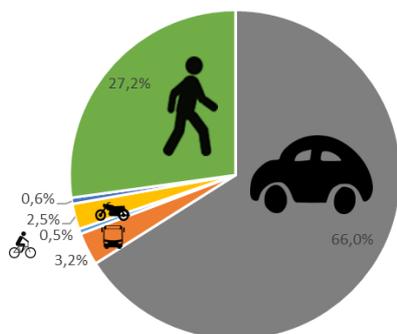
Source EDVM Corse 2017

Si les transports en commun et les deux-roues (vélo et motorisé) sont moins représentés, **43% des corses marchent pour aller faire leurs courses de proximité (petits et moyens commerces) :**

Grands magasins (EDVM Corse 2017) Commerce de proximité (EDVM Corse 2017)

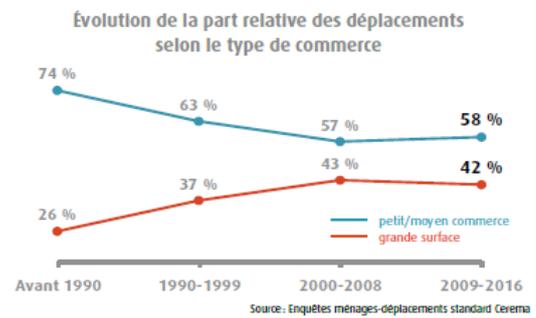


Tous motifs (EDVM Corse 2017)



D'un point de vue « accessibilité en voiture », les centre-villes ne pourront jamais être aussi attractifs que les centres commerciaux conçus pour l'automobile. Par ailleurs, les magasins de centre-ville sont plutôt des commerces de loisir (vêtement, épicerie, restaurant, ...) qui ne nécessitent pas un « coffre de voiture » pour ramener les amplettes au contraire des grands magasins situés en périphérie (hypermarché, meuble, électroménager, ...).

L'évolution des modes de consommation (constatée en Corse comme sur le continent) entraîne la crise du modèle de l'hypermarché. Ceci devrait inciter les centre-villes à oublier le dogme du « no parking, no business » et proposer une autre expérience, moins artificielle et plus vivante. Une enquête de l'association « Centre-ville en mouvement » donne des pistes en ce sens :



LE CENTRE-VILLE VILLAGE : IDÉAL DES FRANÇAIS

Q.10B – Qu'attendez-vous en priorité d'un centre-ville ?

Base : ensemble (n=1002) – Nouvelle question 2018



D'autant plus que la grande majorité des clients des petits et moyens commerces de centre-ville sont les habitants de la commune et pas des « visiteurs » (d'après l'étude du CEREMA) :

Dans les villes moyennes



Source : Base unifiée des enquêtes ménages-déplacements, 2017

Leurs attentes sont donc très différentes des commerçants, qui représentent la catégorie socioprofessionnelle qui se déplace le plus en voiture (source INSEE) : le principal frein au commerce pour les professionnels serait le manque de stationnement alors que les clients se plaignent de la trop forte présence des modes motorisés dans l'espace public : trop de bruit/circulation, pas assez d'espace pour marcher, trop d'obstacles sur les trottoirs (Exemple issu de l'étude « marchabilité et vitalité commerciale », Métropole de Rouen, 2016).

L'accessibilité aux commerces est un enjeu crucial, mais ne se limite pas à l'accès routier : il s'agit donc de faciliter la vie des riverains qui consomment sur place en favorisant la marche.

Plus d'infos : <https://blogs.alternatives-economiques.fr/chassignet/2019/12/12/commerces-de-proximite-en-finir-avec-le-dogme-du-no-parking-no-business>

Incompatibilité PADDUC

Depuis la citadelle jusqu'à l'aéroport, le « fond de baie » est identifié comme un « Secteur d'Enjeu Régional » (SER) dans le PADDUC (Schéma d'Aménagement du Territoire, livret 3). Ainsi, il ne doit pas y avoir de travaux sur un équipement isolé ; l'ensemble du « fond de baie » doit faire l'objet d'un aménagement d'ensemble visant notamment à :

- « Coordonner les différentes maîtrises d'ouvrage pour définir un projet cohérent à court et moyen terme. »
- « En matière de transports :

Amélioration des conditions d'accès en transports en commun (articulation avec le réseau ferré).

Transports en commun : création d'un pôle d'échange multimodal, mise en place d'un TCSP en complémentarité de l'offre ferroviaire,

Développement de l'offre ferroviaire en périurbain,

Maintien de la gare voyageurs en centre-ville et prolongement de la desserte en TCSP au moins jusqu'à la gare maritime et routière.

Restructuration du maillage viaire urbain, en relation avec les orientations du SER « Rocade » (cf. infra) en visant la désaturation des deux rues qui, entre le fond de baie et le port Ch. Ornano, accueillent la totalité des flux routiers Est/Ouest de la ville. »



Secteurs d'Enjeu Régionaux

devant faire l'objet d'un projet d'ensemble